



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/77  
S/1997/132  
14 février 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 14 février 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la République centrafricaine, publiée le 4 février 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur  
la République centrafricaine, publiée le 4 février 1997

L'Union européenne se félicite de la signature, le 25 janvier à Bangui, de la déclaration solennelle mettant fin à la rébellion, ainsi que du succès ainsi obtenu par la médiation africaine à laquelle l'Union avait apporté son soutien dans sa déclaration du 10 janvier.

L'Union européenne souhaite que la médiation africaine réussisse pour régler un conflit dans la zone d'Afrique centrale, médiation entreprise sous l'impulsion des chefs d'État réunis au sommet de Ouagadougou de décembre 1996, soit un exemple encourageant pour les médiations en cours dans d'autres situations de conflit dans la même zone, en particulier, et pour l'engagement de médiations africaines en situation de crise sur le continent africain en général.

L'Union européenne félicite aussi les parties signataires des accords militaire et politique annexes à la déclaration et exprime le souhait qu'elles respectent scrupuleusement les engagements pris et mettent en oeuvre les dispositions arrêtées en vue d'une stabilisation durable du pays et d'une réconciliation nationale indispensables à la mobilisation des énergies pour la reprise du développement du pays.

L'Union européenne se propose d'envisager une reprise de l'aide dès lors que l'application des différentes mesures prévues confirmera une normalisation durable de la situation politique et de sécurité du pays.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, le pays associé Chypre et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

-----